COMMUNE DE MONTAUD

PROCES VERBAL des DECISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 03 décembre 2013

L'an deux mille treize, le 03 décembre, à 20h30,

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Pascale POBLET, maire.

<u>Etaient présents</u>: MM. MURDINET Michel, DESPESSE Philippe, GERBAUX Laurent, BOUCAUT Alain, adjoints; PASCAL Philippe, CORVEZ Marion, FABRE Corinne, COING-BELLEY Stéphane, CECCON Robert, NOEL Michel, ANSELMIER Jean-Michel.

<u>Absent excusé</u> : M. GUILLAUD Marie a donné pouvoir à COING-BELLEY Stéphane. Absent : M. CHOROT Lynda.

Secrétaire : M. CORVEZ Marion a été nommé secrétaire.

Madame Pascale POBLET ouvre la séance du conseil municipal à 20h40.

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le Procès-verbal de la séance du 05 novembre 2013 est approuvé avec 11 voix Pour.

2/ FINANCES

• Tarifs de location de la salle des fêtes

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, avec 12 voix Pour, DECIDE de fixer les tarifs suivants :

(Essayer d'être vigilants sur demandes reçues et abandons : dates à noter)

| LOCATION SALLE DES FETES | au 01/01/2013 | au 01/01/2014 |
|---|---------------|---------------|
| pour un week-end | arrondi | arrondi |
| Pour un particulier résident à Montaud | 135.00 | 135.00 |
| Pour un particulier limitrophe | 135.00 | 135.00 |
| Pour un particulier extérieur | 570.00 | 570.00 |
| Pour une association de Montaud | 90.00 | 90.00 |
| Pour une association voisine | 135.00 | 135.00 |
| Pour une association extérieure | 660.00 | 660.00 |
| Pour une entreprise | 800.00 | 800.00 |
| pour 24 heures | | |
| Pour un particulier résident à Montaud | 100.00 | 100.00 |
| Pour un particulier limitrophe | 100.00 | 100.00 |
| Pour un particulier extérieur | 470.00 | 470.00 |
| Pour une association de Montaud | 70.00 | 70.00 |
| Pour une association voisine | 100.00 | 100.00 |
| Pour une association extérieure | 540.00 | 540.00 |
| Vaisselle et autres | | |
| Location de la vaisselle – Totalité | 50.00 | 50.00 |
| Location de la vaisselle – couverts seulement | 30.00 | 30.00 |
| Caution pour Vaisselle | 100.00 | 100.00 |
| Caution pour Salle | 2 000.00 | 2 000.00 |
| Location 8 tables et 30 chaises (maximum) | 30.00 | 30.00 |
| Caution Location chaises et tables | 200.00 | 200.00 |
| Utilisation du matériel sono par les associations | Gratuit | Gratuit |

Arrivée de Fabre Corinne

• Tarifs de fourniture des photocopies

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, avec 13 voix Pour, DECIDE de fixer les tarifs suivants :

| | Actuellement | Au 1 ^{er} janvier 2014 |
|------------------|--------------|---------------------------------|
| A4 noir et blanc | 0,10 € | 0,10 € |
| A4 couleur | 0,20 € | 0,20€ |
| A3 noir et blanc | 0,20 € | 0,20 € |
| A3 couleur | 0,40 € | 0,40€ |

COMMUNE DE MONTAUD

• Tarifs des autres articles proposés

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, avec 13 voix Pour, DECIDE de fixer les tarifs suivants :

| | Prix de vente de produits Parc |
|---|--------------------------------|
| | du Vercors |
| Carto guide du Pays de Vinay | 6 € |
| Carto guide des 4 Montagnes | 6€ |
| Carto guide Coulmes-Royans | 6 € |
| Livre de recettes « le Vercors à table » | 6 € |
| Livre de recettes « Cuisiner le Vercors » | 6€ |
| | |

• Indemnités de fonction du trésorier - taux accordé

Madame la Maire RAPPELLE au Conseil municipal sa décision du 04 décembre 2012 décidant de porter le taux d'attribution de l'indemnité due au trésorier à 80 %. INFORME le Conseil municipal des changements à la trésorerie de Tullins : Après le départ de Monsieur Vasseur, Madame Touche a réalisé l'intérim avant que Madame Vittet prenne le poste au 1^{er} septembre.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, avec 13 voix Pour, DECIDE de fixer le taux d'indemnité à 80 %.

• Attribution de subvention aux associations et organismes

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, avec 13 voix Pour,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes :

- 1. Hyoshi Club (judo) : demande 300 €, décision = 300€
- 2. MFR Vif : un enfant, décision = 100€
- 3. MFR Bourgoin, deux enfants, décision = 200€

Multi accueil

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, avec 9 voix Pour, 2 Abstention et 2 Contre DECIDE de verser la somme de 20700 € à la structure multi accueil.

DECIDE le virement de crédits suivant pour permettre de verser cette somme, après vote avec 9 voix Pour, 4 Abstention :

Compte 67
 Compte 6574
 20 700 €
 20 700 €

3/ COMMUNAUTE DE COMMUNES CHAMBARAN VINAY VERCORS

• DECHETS MENAGERS

- Installation des moloks dont le coût s'élève à 5 700 € par site

Ouverture de crédits : + 11 400 € au compte

Et - 11 400 € au compte

Vote avec 9 voix Pour et 4 Abstention

- Convention avec le propriétaire et versement d'une indemnité

Avis favorable avec 9 voix Pour et 4 Abstention

L'indemnité est fixée annuellement à 200 €.

• EAUX / ASSAINISSEMENT

- <u>Lissage de l'augmentation des prix</u>

En pourcentage selon tableaux proposés

DEMANDE à ce que le lissage s'effectue sur 10 ans et par pourcentage, Vote avec 12 voix pour et 1 Abstention.

- <u>Compte-rendu des délégués</u>

Actuellement deux délégués titulaires participent aux réunions de la Régie des eaux et de l'Assainissement. Compte rendu de la dernière réunion

- Etat d'avancement des modalités de transfert

Pour finaliser les opérations liées au transfert, un virement de crédits, Vote avec 13 voix Pour :

Compte 1641 - 627.78€ Compte 7788 + 627.78€

• SITE INTERNET

Le site 3C2V n'est pas opérationnel de suite.

Contact à prendre avec Jean-Jacques Pillet de PPyramide pour renouvellement du contrat de maintenance dans l'attente du nouveau site.

4/ INFORMATIONS DIVERSES

- Les emplois Ecole pour janvier 2014
 Départ à la retraite de Chantal fin décembre. Son remplacement est organisé.
- Les rythmes scolaires les statuts

Compte-rendu du rendez-vous avec l'Inspectrice départementale concernant la demande de dérogation. Réunion visite le 09 décembre à 19h groupe de travail. L'inspection nous a informé qu'elle émettrait un avis défavorable à nos demandes de dérogation.

COMMUNE DE MONTAUD

- Nouveau découpage des cantons : aucun changement pour Montaud, mais le canton de Tullins est remanié.
- Carrefour de Veurev

Suite à sa décision, DECIDE l'ouverture de crédits suivants avec 10 voix Pour, 2 Abstention et 1 Contre :

Le recensement de la population

Arrêté de nomination d'un agent recenseur : Madame Claire Lizeretti

Montant de l'indemnité versée à l'agent recenseur :

DECIDE, avec 12 voix Pour et 1 Abstention, de fixer la rémunération de l'agent recenseur selon le calcul suivant :

Soit sur la base d'un forfait, une somme de 1 200 € brut allouée (970 € en 2008), selon l'aide attribuée par l'INSEE annoncé = 1 163 € (891 € en 2008).

La Commune devra acquitter les charges sociales (33 %), ce qui porte le coût global estimé à 1600 € (1300 € en 2008).

Pour les heures de travail du coordonnateur communal,

DECIDE que les heures effectuées en plus soient récupérées par l'agent, avec 12 voix Pour et 1 Abstention.

❖ Convention Déneigement avec Conseil Général − Cette convention annule et remplace la convention approuvée le 1^{er} février 2011 et signée le 04 février 2011.

Convention valable 4 années à compter de l'hiver 2013/2014.

Avis du conseil municipal : accord avec 13 voix Pour,

- Prochaines dates à noter
- Aménagement forêt mercredi 04/12 à 8h15
- Commission Finances 3C2V jeudi 05/12 à 19h
- Téléthon samedi 07/12 à 19h
- Rythmes scolaires lundi 09/12 à 19h
- Repas du CCAS mardi 10/12 à 12h
- Conseil communautaire mercredi 11/12 à 19h
- Marché de Noël samedi 14/12 à partir de 10h
- Sécurité et tranquillité des habitants mardi 17/12 à 20h
- Cérémonie des vœux vendredi 03/01/2014 à 19h.
- Remarques
 - o Rétrécissement aux étroits
 - o Réunion sécurité tranquillité des habitants le 17/12
 - o Salle des fêtes 3 propositions. Réunion quelle date?

La séance a été close à oh20

Prochain conseil le mardi 07 janvier 2014.